

DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE
LIMOUX

COMMUNE DE **MAGRIE**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 011-211102116-20260429-20267136-BF

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/7-1/36**

Nombre de conseillers :

- ◇ en exercice : 15
- ◇ présents : 12
- ◇ votants : 15
- ◇ pour : 15
- ◇ contre : 0
- ◇ abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SPERANDIO Marc, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24 avril 2026.

Présents : SPERANDIO Marc, CANCIAN Pierre, CAMPS Delphine, BILLOT Bruno, BALESTRA Delphine, BEAUFUME Guy, DOMINGUEZ Jean Louis, JOYEUX Dominique, FOUGERON Fabrice, YACHOU Samira, FAU Jean-Baptiste, GASTOU Aude.

Absents excusés : DRULHE Jean-Philippe (a donné procuration à DOMINGUEZ Jean Louis), FONTANEL Caroline (a donné procuration à GASTOU Aude), RIQUELME Delphine (a donné procuration à CAMPS Delphine).

Secrétaire de séance : BEAUFUME Guy.

Monsieur le Maire de Magrie présente au Conseil municipal les propositions budgétaires pour la M57 de la commune qui s'établissent comme suit pour l'année 2026 :

| | DEPENSES | RECETTES |
|------------------------|----------------------|----------------------|
| <i>FONCTIONNEMENT</i> | 502 400, 24 | 502 400, 24 |
| <i>INVESTISSEMENT</i> | 730 650, 00 | 730 650, 00 |
| TOTAL DU BUDGET | 1 233 050, 24 | 1 233 050, 24 |

OBJET :

**Approbation du
budget primitif M57
de la commune pour
l'exercice 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif M57 de la commune pour l'exercice 2026 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau des propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

« Signé »

Le secrétaire de séance,

Guy BEAUFUME



« Signé »

Le Maire,

Marc SPERANDIO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Sous-Préfecture le : **07 MAI 2026**

De sa publication le : **07 MAI 2026**